|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 12 auDocument 37-F |
|  | **16 septembre 2021** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| Proposition de modification de la résolution 60 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Dans le cadre de l'examen du processus de normalisation des questions liées à l'identification/au numérotage, il est proposé de réviser la Résolution 60 de l'AMNT afin d'améliorer les travaux de normalisation sur l'identification/le numérotage pour les réseaux émergents. Les principales modifications concernent le traitement des questions liées à l'identification/au numérotage pour l'évolution des réseaux de prochaine génération (NGNe) et les réseaux postérieurs aux IMT-2020; l'étude du rôle des nouvelles technologies dans le système d'identification/de numérotage; la promotion de la coordination et de la coopération dans le domaine de l'identification/du numérotage, ainsi que d'autres modifications d'ordre rédactionnel. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétaire généralTélécommunauté Asie-Pacifique | Tél.: +66 2 5730044Télécopie: +66 2 5737479Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction

Ces dernières années, l'UIT-T a joué un rôle directeur dans les travaux de normalisation sur l'attribution et la gestion des ressources d'identification/de numérotage, et sur l'évolution du système d'identification/de numérotage et sa convergence avec les réseaux émergents, dans la mesure où les réseaux NGNe et les réseaux postérieurs aux IMT-2020 constitueront l'environnement dans lequel le système d'identification/de numérotage fonctionnera à l'avenir. Les réseaux NGNe constituent une version évoluée des réseaux NGN et sont dotées de fonctionnalités accrues permettant la prise en charge de l'intelligence des réseaux, de la virtualisation, de la programmabilité, etc.

Parallèlement, le passage des réseaux traditionnels aux réseaux IP s'effectue à un rythme soutenu. Il existe certains problèmes liés à la convergence du système d'identification/de numérotage et au développement des réseaux NGNe et des réseaux postérieurs aux IMT-2020, ainsi que d'autres problèmes connexes. Étant donné que les travaux de normalisation sur les besoins, l'architecture, la

signalisation et le protocole pour les réseaux NGNe et les réseaux postérieurs aux IMT-2020 ont considérablement progressé durant la période d'études actuelle, il serait très utile de traiter et de renforcer les travaux de normalisation sur l'identification/le numérotage pour les réseaux émergents à l'UIT-T.

Les nouveaux thèmes concernant l'identification/le numérotage qui seront traités durant la prochaine période d'études sont les suivants:

1) Nouvelles questions d'identification/de numérotage liées aux réseaux NGNe et aux réseaux postérieurs aux IMT-2020.

2) Rôle des nouvelles technologies dans l'évolution du système d'identification/de numérotage.

De plus, il convient d'encourager la coordination et la coopération dans le domaine de l'identification/du numérotage.

Proposition

Les Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique proposent de modifier la Résolution 60 en vue:

1) de traiter les travaux de normalisation sur les sujets liés à l'identification/au numérotage pour les réseaux NGNe et les réseaux postérieurs aux IMT-2020;

2) d'étudier le rôle des nouvelles technologies dans l'évolution du système d'identification/de numérotage;

3) de promouvoir la coordination et la coopération dans le domaine de l'identification/du numérotage au sein des différentes Commissions d'études de l'UIT-T et entre l'UIT-T et d'autres organismes de normalisation.

MOD APT/37A12/1

RÉSOLUTION 60 (Rév.Genève, 2022)

Relever les défis liés à l'évolution du système d'identification/de numérotage et à sa convergence avec les systèmes/réseaux IP

(Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Genève, 2022)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 2022),

reconnaissant

*a)* la Résolution 133 (Rév.Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires concernant les progrès constants de l'intégration des télécommunications et de l'Internet;

*b)* les Résolutions 101 et 102 (Rév.Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires;

*c)* l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, évoquée dans la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires,

notant

*a)* les travaux menés par la Commission d'études 2 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) concernant l'évolution du système d'identification/de numérotage, y compris "l'avenir du numérotage", l'évolution des réseaux de prochaine génération (NGNe) et les réseaux postérieurs aux IMT-2020 étant considérés comme l'environnement dans lequel le système d'identification/de numérotage fonctionnera à l'avenir;

*b)* les travaux menés par la Commission d'études 13 de l'UIT-T concernant l'étude des nouvelles technologies de réseau pour les réseaux postérieurs aux IMT-2020, dans le cadre desquels les réseaux centrés sur l'information (ICN) sont considérés comme un mécanisme de mise en réseau potentiel;

*c)* que le passage des réseaux traditionnels aux réseaux IP s'effectue à un rythme soutenu, alors que s'opère le passage aux réseaux NGNe et aux réseaux postérieurs aux IMT-2020;

*d)* les nouvelles questions qui se posent en matière de gestion administrative des numéros fondés sur des services internationaux de télécommunication;

*e)* les questions que posera la convergence des systèmes de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification avec le développement des réseaux NGNe et des réseaux postérieurs aux IMT-2020 et les aspects associés concernant la sécurité, la signalisation, le protocole, la portabilité et la transition;

*f)* la demande croissante de ressources d'identification/de numérotage pour les communications dites de l'Internet des objets (IoT);

*g)* la nécessité de disposer de principes et d'une feuille de route concernant l'évolution des ressources de télécommunication internationales, qui devraient faciliter la mise en place rapide et prévisible des technologies d'identification/de numérotage évoluées,

décide de charger la Commission d'études 2 de l'UIT-T, dans le cadre du mandat de l'UIT‑T

1 de continuer d'étudier, en liaison avec les autres commissions d'études concernées, les besoins relatifs à la structure et à la gestion des ressources d'identification/de numérotage des télécommunications, compte tenu du déploiement des réseaux IP et du passage aux réseaux NGNe et aux réseaux postérieurs aux IMT-2020;

2 de garantir l'élaboration des prescriptions administratives applicables aux systèmes de gestion des ressources d'identification/de numérotage dans les réseaux NGNe et les réseaux postérieurs aux IMT-2020;

3 de continuer d'élaborer des lignes directrices et un cadre pour l'évolution du système d'identification/de numérotage des télécommunications internationales et sa convergence avec les systèmes IP, en coordination avec les commissions d'études et les groupes régionaux concernés, en vue de fournir une base pour d'éventuelles nouvelles applications;

4 d'étudier le rôle des nouvelles technologies dans l'évolution du système d'identification/de numérotage;

5 de promouvoir la coordination et la coopération dans le domaine de l'identification/du numérotage au sein des différentes Commissions d'études de l'UIT-T et avec d'autres organismes de normalisation,

charge les commissions d'études concernées, et en particulier la Commission d'études 13 de l'UIT-T

d'appuyer les travaux de la Commission d'études 2, pour faire en sorte que ces applications soient élaborées sur la base de lignes directrices appropriées et d'un cadre pour l'évolution du système d'identification/de numérotage des télécommunications internationales et de contribuer à l'étude de leurs incidences sur le système d'identification/de numérotage en ce qui concerne les aspects liés aux besoins, à l'architecture, à la signalisation et au protocole de réseau, en particulier pour les réseaux NGNe et les réseaux postérieurs aux IMT-2020,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

de prendre des mesures appropriées pour faciliter les travaux précités concernant l'évolution du système d'identification/de numérotage ou de ses applications dans le contexte de la convergence,

invite les États Membres et les Membres de Secteur

1 à contribuer à ces activités, compte tenu de leurs préoccupations et de leurs données d'expérience nationales;

2 à participer et à contribuer aux discussions des groupes régionaux sur les questions liées à l'identification/au numérotage et à encourager la participation des pays en développement à ces discussions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_